

— 1 AN D'ACTION

# Ministère des Solidarités et de la Santé

Protéger les plus fragiles d'entre nous, améliorer  
la santé tout au long de la vie et décloisonner  
le système de santé

#1andaction



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

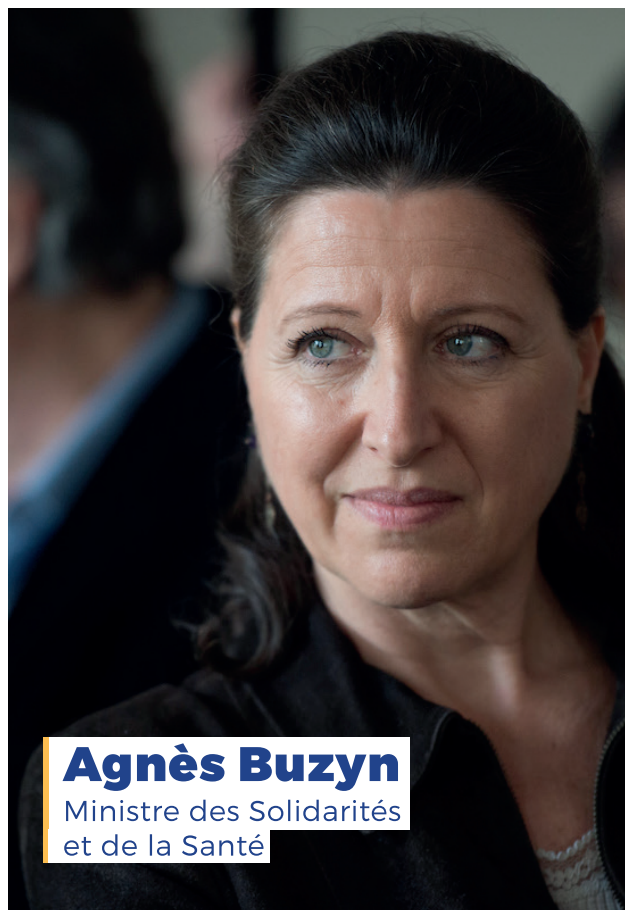


# Edito

**Un an s'est écoulé depuis ma prise de fonctions : c'est l'occasion pour moi d'un premier bilan des actions menées et des orientations données. Je me suis engagée avec détermination et envie dans mes nouvelles responsabilités au service d'un projet vaste, enthousiasmant, complexe et exigeant. Les enjeux de la santé en France me sont naturellement familiers. Mes valeurs et mes convictions me conduisent tout autant à vouloir porter les préoccupations sociales de notre pays. Quelques principes simples guident mon action : le respect absolu des personnes, une estime pour les professionnels de la santé et de l'action sociale, une volonté ferme de faire avancer encore les solidarités dans notre pays. Que ce soit pour des Français en bonne santé tout au long de leur vie, pour des personnes âgées bien accompagnées pour conserver leur autonomie le plus longtemps possible, que ce soit pour protéger nos enfants de toutes les violences, pour lutter contre la pauvreté et offrir à chacun une perspective d'avenir meilleur, je poursuis mon action et engage toutes les équipes du ministère des Solidarités et de la Santé car je connais leur sens des valeurs humaines et du service public.**

Face à la l'évolution profonde des besoins en santé, les établissements médicaux et médico-sociaux ne sont, à l'évidence, plus adaptés. C'est pourquoi j'ai lancé plusieurs grandes actions qui ont pour but de repenser l'ensemble des besoins et des manières d'y répondre. Notre monde a radicalement changé ces dernières années et notre système n'y répond plus. Pensons au vieillissement de notre population : un Français sur quatre a plus de 60 ans aujourd'hui, ce sera un Français sur trois dans 30 ans. Notre pays doit améliorer la qualité et le confort de vie des hommes et des femmes seniors. Il doit mieux prévenir la perte d'autonomie. Il nous faut penser à des organisations, des établissements, des moyens d'action qui sont cohérents les uns avec les autres.

Surtout, je veux redonner l'initiative aux professionnels, leur faire confiance pour



**Agnès Buzyn**  
Ministre des Solidarités  
et de la Santé



**prendre des initiatives, imaginer des solutions, créer.** Beaucoup de jeunes médecins sont prêts à prendre leur responsabilité en santé publique, au-delà même de leurs missions habituelles ou zone géographique, et je sens un véritable renouveau dans la manière dont ils envisagent l'exercice médical. Tel est le changement de modèle que j'appelle de mes vœux : ne plus proposer une solution toute faite en provenance du ministère, mais plutôt plusieurs solutions, adaptées à la diversité de nos territoires, élaborées dans un esprit de concertation et de co-construction.

**J'ai voulu impliquer davantage le patient,** l'utilisateur – c'est-à-dire chacun de vous – sur la pertinence et la qualité des services rendus, des soins reçus. J'ai besoin de votre regard, de votre expertise : la démocratie sanitaire ne saurait se réduire à placer un représentant des patients dans les conseils d'administration. Je souhaite vous associer à l'élaboration des parcours de soins à l'hôpital comme à la ville. Ces démarches prennent plus de temps pour aboutir mais souvent le résultat est de **meilleure qualité** et les soins mieux prodigués.

Parfois, pourtant, il faut aussi agir vite et prendre la mesure de l'urgence pour protéger les populations. C'est pourquoi j'assume aussi de prendre des décisions immédiates comme la vaccination indispensable des jeunes enfants

ou la hausse du prix du tabac : le temps était à l'action rapide pour le bénéfice de tous et de chacun.

Être ministre des Solidarités et de la Santé, permet de jeter une lumière complémentaire sur une même réalité sociale, celle de notre pays. Aucun Français ne doit attendre d'être gravement malade pour se soigner, c'est toujours notre idéal de solidarité, qui fait l'identité de notre république. Notre devoir est aussi de préserver notre Sécurité sociale et nos dispositifs de solidarité auxquels nous tenons tant. De la même façon, faire de la prévention la mère de toutes les batailles, c'est aussi lutter contre les inégalités sociales, car nous savons que nous ne sommes pas égaux devant la maladie et que les plus fragiles sont exposés à plus de risques du seul fait de leur précarité sociale. C'est d'ailleurs à ce titre que le Président de la République a mis en place une stratégie de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes – stratégie rattachée à mon ministère.

**Je remercie les membres du gouvernement de faire de ma politique de santé une démarche interministérielle.**



**Les priorités de prévention et notre stratégie nationale de santé sont portées par plusieurs ministères et donnent visibilité et cohérence à notre action.**

Je veux remercier très chaleureusement les agents de mon ministère, et dans son ensemble, le personnel médical, social, et médico-social, qui incarne la parole scientifique et l'intelligence humaine de notre pays. C'est un privilège de pouvoir compter sur de grands professionnels qui chaque jour dévouent leurs vies au service des Français. Nous pouvons connaître des conditions de travail parfois très dures, des conditions de soins parfois dégradées, des situations sociales douloureuses mais n'oublions pas le travail formidable de tous les personnels de nombre d'établissements et d'associations.

J'affronte chaque enjeu **avec confiance** car je sais la qualité de toutes ces femmes, de tous ces hommes, leur engagement quotidien. Transformer notre système de santé pour l'adapter à nos besoins, repenser nos moyens pour accompagner le vieillissement de la

population française, éviter qu'un enfant né dans une famille pauvre devienne un adulte vivant dans la précarité, améliorer nos aides sociales, les rendre plus simples, plus compréhensibles, plus faciles d'accès, sont des défis qui sont encore en partie devant moi. Avec celui aussi de participer à l'effort national en termes de dépenses en gérant au mieux les deniers publics au profit de ceux qui en ont le plus besoin.

**Je suis fière de ce que nous avons déjà accompli ensemble,**  
**et ma détermination reste entière pour l'avenir.**





Comprendre  
la vaccination  
Enfants, adolescents, adultes

---

# Priorité à la prévention !

Pour rester en bonne santé tout au long de sa vie



Santé  
publique  
France

## **La santé est au cœur des préoccupations des Français.**

Alors que notre système de soins est l'un des meilleurs du monde, et malgré l'excellence de nos chercheurs, la bonne formation de nos professionnels de santé et la solidarité de notre assurance maladie, les classements internationaux sont sans appel : aujourd'hui, pour vivre en bonne santé, il vaut mieux habiter en Grande-Bretagne, en Espagne ou à Singapour, qu'en France !

Pourquoi ? D'une part, parce que nous ne faisons pas assez de prévention et nous ne combattons pas assez efficacement les facteurs de risque des maladies tels que le tabagisme, l'alcoolisme, l'obésité ou encore la sédentarité. D'autre part, à cause des inégalités de santé, encore importantes : un cadre vit 6 années de plus qu'un ouvrier.

## **Mener la révolution de la prévention, c'est passer d'un système qui guérit bien à un système qui évite mieux la maladie.**

L'espérance de vie des Français est bonne, **l'espérance de vie en bonne santé** l'est nettement moins. En avançant en âge, les Français développent des maladies et souvent des maladies chroniques qui nuisent parfois grandement à leur qualité de vie. Notre système de santé doit faire face aujourd'hui à l'explosion de ces maladies, ainsi qu'au vieillissement de la population. Il doit impérativement évoluer et c'est mon rôle d'impulser ce changement en tant que ministre des Solidarités et de la Santé.

C'est pourquoi, dès mon entrée en fonction, j'ai mis en œuvre des mesures très concrètes, en matière de vaccination et de tabac, et j'ai fait de la prévention une priorité partagée par l'ensemble du Gouvernement qui se traduira tout au long du quinquennat en actions et en mesures concrètes.

Par exemple, afin de lutter contre l'alimentation déséquilibrée et le surpoids – facteurs de risque des deux premières causes de mortalité dans notre pays, les cancers et les accidents vasculaires – j'ai pris la décision de déployer un étiquetage sur les aliments vendus dans le commerce, le Nutri-score, avec le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation Stéphane Travert et Benjamin Griveaux, secrétaire d'Etat auprès de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances. Le Nutri-score calcule la qualité nutritive des produits alimentaires, par un système de notation allant de A (la meilleure note, en vert) à E (la moins bonne note, en orange). **Le Nutri-score permet de reconnaître, pour chaque famille d'aliments, les produits bons pour notre santé.** Il répond à un triple objectif : d'abord, vous informer, lors de votre achat, sur la qualité globale des aliments, en clarifiant les informations nutritionnelles. Ensuite, inciter les industriels à améliorer la qualité de leurs aliments, et enfin, faciliter, pour le professionnel de santé, le conseil nutritionnel, dans un cadre de prévention ou de guérison. Aussi, je veillerai à ce que le Nutri-score soit, à terme, le seul logo développé, pour assurer la bonne compréhension de l'information nutritionnelle.

Cet exemple illustre la révolution culturelle de la prévention à laquelle appelle le président de la République.

## CONNAÎTRE ET ADOPTER DES COMPORTEMENTS FAVORABLES À LA SANTÉ



Pour rester en bonne santé tout au long de sa vie, je veux que chacun puisse devenir acteur de sa santé, en ayant la capacité d'agir sur ses propres « facteurs de risque ».

Prenons l'exemple du tabac : c'est la première cause de mortalité prématurée que nous pouvons éviter, avec 73 000 décès en France chaque année dont 45 000 par cancer. Face à ces chiffres inacceptables, mon objectif est clair : constituer, comme s'y est engagé le président de la République,

**la première « génération sans tabac » d'ici 2032.**

Pour cela, nous avons décidé, avec le ministère de l'Action et des Comptes Publics, d'augmenter

8



progressivement le prix du paquet de cigarettes pour le porter à 10€ en novembre 2020 : c'est le moyen le plus efficace de diminuer la consommation et de décourager les jeunes de commencer à fumer. Dans le même temps, pour accompagner ceux qui souhaitent arrêter de fumer, nous avons décidé de rembourser les traitements antitabac (substituts nicotiques) comme n'importe quel autre médicament, à la place du forfait de 150€ par an qui existe actuellement.

Autre sujet dont je me suis emparé dès mon arrivée au Ministère : la vaccination. J'ai été frappée par les niveaux de couverture vaccinale, pour certains trop bas en France, et qui ne permettent pas d'enrayer la propagation de certaines maladies. Quel ministre de la Santé, et qui plus est quel médecin, peut tolérer des décès dus à la rougeole dans notre pays ?

**La vaccination est un acte individuel de protection, mais son bénéfice est aussi collectif :**

sans un niveau de couverture vaccinale suffisant, nous laissons des maladies se développer, entraînant des complications graves et parfois la mort. En conséquence, j'ai étendu la vaccination obligatoire à 11 vaccinations pour les jeunes enfants au lieu de 3. Il ne s'agit pas d'introduire de nouveaux vaccins, mais bien de rendre obligatoire la vaccination pour des maladies faisant l'objet d'une vaccination simplement recommandée auparavant (coqueluche, Haemophilus influenzae de type b, hépatite B, pneumocoque, méningocoque C, rougeole, oreillons, rubéole).



Toujours dans une démarche de prévention des maladies, nous avons débuté en octobre dernier l'expérimentation de la **vaccination contre la grippe dans les pharmacies de deux régions**, Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine. Aujourd'hui, 4000 pharmaciens y participent : ce nombre aura, naturellement, vocation à s'étendre. L'idée est que les Français puissent encore plus facilement se faire vacciner, en complément des médecins, infirmiers et sages-femmes.

La « révolution de la prévention », c'est la mobilisation de tout le Gouvernement. Chaque ministère participera à faire vivre **le plan Priorité Prévention**, lancé le 26 mars dernier, qui propose un ensemble d'actions pour être en



bonne santé à tous les âges de la vie :

- durant la grossesse et la petite enfance ;
- pour les enfants et les jeunes jusqu'à 18 ans ;
- pour les adultes de 25 à 65 ans ;
- pour les personnes en situation de handicap ;
- pour les plus de 65 ans.

Une illustration concrète de ce plan : j'ai présenté il y a quelques jours un **3ème dépistage généralisé pour le cancer du col de l'utérus**. Les femmes de 25 à 65 ans qui n'ont pas réalisé de frottis du col de l'utérus dans les 3 années précédentes vont être invitées, par courrier, à se rendre chez un médecin ou une sage-femme

pour effectuer l'examen. Ce frottis sera pris en charge à 100% par l'Assurance maladie.

## La réduction des inégalités passe aussi par la prévention

Quand on parle de prévention, on ne parle pas que de santé mais aussi de réduction des inégalités. A ce titre, l'enfance est une période clé car on sait que les inégalités de santé sont déjà installées avant l'âge de 6 ans. Sans intervention, elles nuisent à la réussite scolaire, et augmentent en retour les inégalités sociales. Nous devons donc mieux associer dans les actions de prévention l'ensemble des acteurs des champs sanitaire, éducatif et social, ainsi que les parents. Aussi, nous avons mis en place **un parcours santé des 0 – 6 ans pour mieux suivre leur santé dès les premières années**. A titre d'exemple, une nouvelle version du carnet de santé est en train d'être diffusée avec des messages de prévention enrichis et actualisés pour tenir compte des nouveaux risques et des évolutions de la société, comme par exemple :



- utiliser des biberons garantis sans bisphénol A ;
- éviter de mettre un enfant de moins de 3 ans dans une pièce où la télévision est allumée (même s'il ne la regarde pas) ;
- utiliser un lit à barreaux sans tour de lit ;
- pour prévenir le syndrome du bébé secoué, des conseils sont donnés aux parents pour réagir face aux pleurs de leur bébé ;
- certains allergènes et produits chimiques présents dans l'environnement quotidien sont potentiellement toxiques pour les bébés.

Des recommandations permettant de limiter les risques sur la santé ont donc été ajoutées : aérer le domicile 10 minutes chaque jour, réduire le nombre de produits d'entretien et préférer les produits à composant unique, ne pas utiliser de parfums d'intérieur, d'encens ni de bougies, utiliser des jouets et articles de puériculture homologués CE ou NF et éviter l'utilisation de produits cosmétiques dans les 1ers mois, tant pour le bébé que pour ses parents.



« L'idée, c'est que les enfants pauvres d'aujourd'hui ne soient pas forcément les adultes pauvres de demain. Il ne s'agit plus seulement de réduire la précarité, mais aussi de la prévenir en mobilisant toutes les politiques publiques : éducation, logement, santé... »

**Emmanuel Macron**

Président de la République

Pour lutter contre les inégalités, le président de la République a également initié une **stratégie de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes**. C'est une nouvelle approche avec la priorité donnée à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, qui sont les premières victimes de la pauvreté dans leur quotidien. C'est aussi la promotion de l'investissement social pour faire de la prévention de la pauvreté le cœur de nos politiques sociales et plus largement des politiques publiques.

Cette action, rattachée à mon ministère, est pilotée par Olivier Noblecourt, délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes. Nous avons mis en place une concertation large et fédératrice : associations, collectivités territoriales, travailleurs sociaux, personnes concernées, personnalités qualifiées et administrations, tous ont répondu présent et se sont grandement impliqués dans ces travaux.

Durant sept semaines, 40 rencontres de terrain, 2 000 acteurs et participants mobilisés et 7 000 contributions ont nourri notre réflexion en la matière. A la suite de ce travail, six groupes thématiques et un comité d'experts m'ont remis des propositions. Au final, les propositions qui ressortent de ces travaux vont permettre de renouveler nos politiques en conservant les

principes essentiels de notre modèle social : l'universalité, la progressivité, le lien avec le travail.

### **LE SERVICE SANITAIRE : PRÈS DE 50 000 ÉTUDIANTS EN SANTÉ AU SERVICE DE LA PRÉVENTION**

Ce changement de culture vers plus de prévention ne peut se faire que si tous les professionnels de santé le portent et l'incarnent. Pour cela, Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et moi-même avons lancé le **service sanitaire** le 26 février dernier à la faculté de médecine d'Angers.

La fréquence des comportements à risque reste élevée en France, en particulier chez les jeunes et les publics les plus fragiles socialement, qui bénéficient d'une moindre sensibilisation aux comportements favorables à la santé. Dans tous les milieux et à tous les âges, l'adoption des comportements favorables à la santé reste difficile. Nombre d'expériences montrent que la prévention par les pairs est efficace pour lutter contre les comportements à risque.

Le service sanitaire est une réponse à cet enjeu.

Il s'adresse à tous les étudiants en santé avec un objectif : les familiariser avec les enjeux de prévention en santé. Le dispositif concernera 47 000 étudiants à la rentrée 2018, puis sera généralisé à la rentrée 2019. Ils interviendront auprès de la population, notamment en milieu scolaire et universitaire, pour promouvoir les comportements favorables à la santé.

## **Le service sanitaire de trois mois intégrera les formations des étudiants en médecine, pharmacie, études dentaires, kinésithérapie, soins infirmiers et sages-femmes, incluant des actions auprès de tous les publics.**

Par exemple, les étudiants du service sanitaire pourront aller :

- dans les écoles pour sensibiliser aux addictions ;
- dans les universités, alerter les étudiants pour sensibiliser sur les enjeux sanitaires autour de la sexualité, ou encore sur les dangers de l'abus d'alcool.



---

# Lutter contre les inégalités

Difficulté à accéder à un professionnel de santé, à financer ses soins ou ses équipements, difficultés à bénéficier des aides pour sa famille : c'est une réalité pour un trop grand nombre de Français et cela contribue à creuser les inégalités sociales et de santé.

## SOUTENIR LES FAMILLES LES PLUS FRAGILES



La société évolue et notre politique familiale doit elle aussi s'adapter. J'ai assumé cette année de cibler les mesures de la loi de financement de la sécurité sociale sur les familles les plus fragiles. 3 millions d'enfants vivent sous le seuil de pauvreté en France, ainsi que 36 % des familles monoparentales. J'ai donc fait du soutien aux parents isolés une priorité de mon action. Quand on est seul, concilier vie familiale et vie professionnelle devient difficile ; les problèmes de garde d'enfant sont l'un des freins à la reprise d'un emploi pour les parents élevant seuls leurs enfants, et en particulier pour les femmes.

Pour aider au mieux ces familles, le Gouvernement a prévu une **augmentation conséquente des aides pour faire garder leurs enfants** : le montant plafond du complément de libre choix du mode de garde (CMG) sera majoré de 37% cette année pour les familles monoparentales. Tous les parents qui élèvent seuls leur(s) enfant(s) en bas âge seront ainsi mieux aidés financièrement lorsqu'ils recourent à un assistant maternel, une garde à domicile ou une micro-crèche. L'aide mensuelle pourra augmenter jusqu'à 250 € par mois.

Les familles nombreuses les plus modestes bénéficieront également d'une aide exceptionnelle entrée en vigueur le mois dernier.

Le montant majoré du complément familial (CF 236,7 € par mois) a ainsi été revalorisé au 1<sup>er</sup> avril 2018 de 16,8 € par mois.

Les objectifs de la Caisse nationale d'allocations familiales, en cours de négociation, devront porter les priorités de notre politique familiale pour la période 2018-2021, avec par exemple une augmentation du nombre de places en crèches.

## ACCÉDER À DES SOINS QUAND ON EN A BESOIN



**Pour développer la prévention, il faut que les Français puissent prendre soin, sans se ruiner, de leurs yeux, de leurs dents et de leur audition. S'agissant des lunettes, des prothèses dentaires et de l'audition, je fixe l'objectif d'une prise en charge à 100% d'ici 2022.**

**Emmanuel Macron**

Président de la République



La proportion des dépenses de santé directement à la charge des ménages en France est une des plus faibles parmi les pays de l'OCDE. Mais le « reste à charge », c'est-à-dire ce qu'il reste à payer une fois la prise en charge de l'Assurance maladie et des complémentaires santé effectuées, est important dans 3 secteurs : optique, audioprothèse et dentaire. Ce coût financier élevé pour les ménages conduit les plus modestes à renoncer aux soins – seules 37% des 6 millions de personnes malentendantes sont aujourd'hui appareillées.

**C'est pourquoi, afin d'éviter que certains d'entre nous refusent de se soigner pour des raisons financières, les Français doivent accéder à un panier de soins et d'équipements, totalement pris en charge, pour des lunettes, des prothèses auditives et des soins dentaires nécessaires et de qualité.**

Le 23 janvier dernier, j'ai lancé avec les services de mon ministère et la secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, une concertation avec l'ensemble des acteurs : représentants des métiers et fabricants concernés (optique, dentaire et audioprothèse), mutuelles, ainsi que la Sécurité sociale. Nous annoncerons avant l'été sa mise en place progressive d'ici la fin du quinquennat pour que les Français soient mieux couverts.

Accéder aux soins, c'est aussi consulter le bon professionnel de santé quel que soit l'endroit où l'on vit. Certains territoires n'ont pas assez de soignants, ce qui se traduit par des délais d'attente importants, des difficultés à obtenir un rendez-vous pour les patients, et une charge de travail excessive pour les professionnels de santé.

**C'est un sujet majeur de mon action au ministère. J'ai lancé, en octobre dernier avec le Premier ministre, un plan qui doit garantir un égal accès aux soins dans les territoires.**

L'accès aux soins ne se réduit pas au nombre de professionnels de santé installés dans les territoires, c'est une présence soignante adéquate partout et au moment où cela est nécessaire qu'il nous faut garantir. Pour ce faire, je veux m'appuyer sur les dynamiques qui partent des territoires car c'est là que se trouvent les idées qui marchent et qui pourront être proposées dans d'autres endroits.

Il faut aussi développer des liens plus forts, mieux faire travailler ensemble les médecins de ville et l'hôpital. Par exemple: un patient doit faire un examen cardiaque de contrôle. Il peut prendre rendez-vous au sein de sa maison de santé habituelle, dans laquelle un cardiologue hospitalier réalise des consultations une journée par semaine. Il n'a ainsi pas besoin de se déplacer à l'hôpital pour cette première consultation ni pour son suivi. En cas de nécessité, le cardiologue pourra en revanche facilement organiser sa prise en charge à

l'hôpital, dans le service où il travaille.

D'ici la fin du quinquennat :

- nous doublerons le nombre de maisons de santé ;
- nous généraliserons le recours à la télémédecine ;
- nous créerons 300 postes de médecins partagés entre médecine de ville et hôpital ;
- nous renforcerons les aides à l'installation dans les zones où il manque des médecins et donnons dès à présent la possibilité, pour les généralistes à la retraite, de rester partiellement en activité.

## **HARMONISER ET SIMPLIFIER L'ACCÈS À LA PROTECTION SOCIALE**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la protection sociale des travailleurs indépendants est confiée à l'assurance maladie et retraite, qui couvre déjà l'essentiel de la population française. De la même façon, la protection santé des étudiants sera confiée à l'assurance maladie.

Cette réforme adapte la sécurité sociale aux évolutions des parcours professionnels, qui combinent de plus en plus activité salariée et indépendante.

En quoi consiste-t-elle ? Les travailleurs indépendants bénéficieront comme aujourd'hui, pour l'essentiel, des mêmes prestations que les salariés. Certaines des prestations qui leur sont spécifiques ont par ailleurs vocation à être rapprochées : c'est le cas du congé maternité pour la réforme duquel une mission sera prochainement lancée. En revanche, les travailleurs indépendants conserveront leurs propres règles et taux en matière de cotisations, justifiées par la spécificité de leur situation.

## **L'objectif est de disposer d'un système de sécurité sociale efficient, souple et réactif, avec moins de formalités et de démarches à accomplir pour les usagers.**

En matière de prestations, la réforme permet d'unifier les parcours, notamment en cas de changement de statut professionnel. Il ne sera donc plus nécessaire de s'adresser à de multiples interlocuteurs pour reconstituer et faire valoir ses droits à la retraite, surtout lorsque la carrière est composée de périodes de salariat et d'indépendant (ce qui est le cas de 90% des indépendants). Et à compter de 2020, les travailleurs indépendants seront gérés par leur assurance maladie, par les CPAM.

Le président de la République a également confié à mon Ministère la réforme des retraites et ce faisant, il la place de façon explicite sous le signe de la solidarité inter et intragénérationnelle. A cet effet, il a nommé Jean-Paul Delevoye, haut-commissaire en charge de son pilotage.





« Il doit s'agir, avant tout, d'un grand choc de lisibilité et de simplification de notre régime de retraite... Ce grand chantier (...) nous permettra de passer des 37 régimes de retraite actuels à un régime simplifié, compréhensible, et donc restaurant la confiance de chacun. Il s'ouvrira dès cette année et je souhaite que l'ensemble des textes puissent être finalisés d'ici à l'été 2019. »

**Emmanuel Macron**

Président de la République

J'ai ouvert avec Jean-Paul Delevoye le 19 avril six chantiers thématiques consacrés aux grands principes du nouveau système de retraite dans lequel 1€ cotisé ouvrira les mêmes droits pour tous. Ils seront discutés cet automne.

Cette concertation se traduira également par l'organisation le 31 mai d'un atelier prospectif sur la retraite en 2040, ainsi que par le lancement d'une plateforme de consultation en ligne ([participez.reforme-retraite.gouv.fr](http://participez.reforme-retraite.gouv.fr)). Le dispositif de participation citoyenne sera complété par 8 ateliers participatifs sur tout le territoire et un atelier de synthèse.

**Les orientations du projet pour les retraites seront proposées par le Haut-Commissaire à la réforme des retraites d'ici le début de l'année 2019.**

**Puis s'ouvrira une nouvelle phase de concertation avec les partenaires sociaux.**







---

# Adapter notre système de santé

« Notre système de santé est un patrimoine que nous partageons collectivement et dont nous pouvons être fiers. Il incarne tous les principes du service public : accessible, non discriminatoire, financé par la solidarité nationale. Il est l'un des piliers de notre République. »

Édouard Philippe, Premier Ministre.

## **Notre pays, chaque année, consacre à notre système de santé des ressources financières importantes : plus de 11% du produit intérieur brut.**

S'il présente de nombreux atouts, notre système affronte cependant de grands défis. J'ai eu plusieurs fois l'occasion de m'exprimer sur les hôpitaux et le malaise d'un certain nombre de professionnels qui y exercent. Ils sont en première ligne d'une transformation qui affecte tous les acteurs de l'offre de soins.

### **PRIVILÉGIER LE PARCOURS DE SOINS**

A l'évidence, notre système ne donne pas les bonnes orientations, il se fonde sur le paiement des actes des professionnels de santé ou des hôpitaux, ce qui incite ces derniers à en faire de plus en plus pour augmenter la rémunération. Au contraire, nous devons orienter davantage notre système vers le parcours du patient, la prévention, la coordination des acteurs et des secteurs, la qualité des soins et la pertinence des actes. C'est le projet que porte le plan de transformation du système de santé – plan que j'ai lancé avec le Premier ministre le 13 février dernier. Le Gouvernement a engagé cette transformation, autour de cinq grands chantiers : la qualité et la pertinence des soins ; le financement de l'hôpital et des soins en ville (avec la réforme de la « tarification à l'activité ») ; la numérisation, pour que les données médicales soient mieux partagées par les professionnels de santé et plus facilement accessibles aux patients ; la formation et la gestion des ressources humaines ; l'organisation territoriale du système de soins, pour mieux coordonner la médecine

de ville, l'hôpital et le secteur médico-social (EHPAD par exemple).

La pertinence des soins consiste à proposer le bon acte médical, au bon endroit, au bon moment et par le bon praticien. Elle réduit les inconvénients et les risques pour les patients, en évitant par exemple que le même examen soit prescrit plusieurs fois au même patient.

Le financement du système actuel ne pousse pas à la coopération entre les différents professionnels de santé, car il valorise la quantité au détriment de la qualité et de la pertinence des actes. L'enjeu n'est pas de supprimer la tarification à l'activité, mais de la rééquilibrer, en diversifiant les modes de rémunération pour intégrer dans les parcours les nouvelles pratiques de soins ambulatoires et d'hospitalisation à domicile. Nous aboutirons ainsi à une rémunération à la pertinence, au parcours, au forfait – et, à ce titre, la prévention sera également rémunérée.

Pour mettre en œuvre tous ces changements, une réflexion est indispensable sur les ressources humaines et la formation des professionnels : j'ai installé en ce sens plusieurs groupes de travail et j'ai lancé une série de consultations territoriales afin de définir une feuille de route qui sera présentée avant l'été.



**Le DMP (dossier médical partagé) sera lancé en septembre 2018 avec l'Assurance maladie.**

**Le patient sera au cœur de son propre parcours : l'accès en ligne, de ses données médicales, la dématérialisation de l'intégralité des prescriptions, et un partage plus simple de l'information entre professionnels de santé.**

#### **FAIRE FACE AU DÉFI DÉMOGRAPHIQUE, MIEUX TRAITER LE GRAND ÂGE**

Le défi du grand âge se pose à nous avec acuité : nous comptons 1,5 million de personnes de 85 ans et plus. A l'horizon 2050, les plus de 85 ans seront 4,8 millions. Aujourd'hui, près de 600 000 personnes résident en EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes). La prévention de la perte d'autonomie, le soutien aux aidants, la qualité de la prise en charge des personnes âgées à domicile et en établissement, la qualité des soins qui leur sont apportés : nous devons agir rapidement sur tous ces sujets.

Face aux difficultés que connaissent certains EHPAD, nous avons mobilisé des moyens exceptionnels (160 M € en 2018). Mais notre modèle d'EHPAD est à réinventer, parce que ce sont des lieux où on arrive bien plus âgé qu'autrefois (85 ans en moyenne). Il va falloir

médicaliser davantage ces lieux pour les aider à mieux prendre en charge la dépendance. C'est un chantier que le Gouvernement va ouvrir d'ici l'été. Il vise aussi à améliorer la qualité de vie au travail et la formation des personnels.



## REPENSER L'INFORMATION EN SANTÉ

Mieux accompagner les Français, c'est aussi mieux les informer : c'est le sens des actions que je porte en matière de prévention. Nous devons aussi faire évoluer la manière dont le ministère s'adresse aux citoyens, aux professionnels de santé et au grand public.

Comme je l'avais annoncé aux associations de malades de la thyroïde en septembre 2017, j'ai lancé début décembre la mission « Information et médicament ». Son rôle est d'identifier de meilleurs moyens pour délivrer aux usagers et aux professionnels de santé une information claire et accessible sur l'ensemble des médicaments disponibles en France. La mission rendra son rapport très prochainement. J'ai souhaité un groupe de travail resserré, polyvalent et indépendant, composé de personnalités qualifiées aux profils variés : professionnels de santé, représentants d'association, société civile.





---

# Innover pour bien soigner

## DÉVELOPPER LA TÉLÉMÉDECINE

Quand on parle d'innovation, on pense tout d'abord à **la télémédecine** : elle offre la possibilité de consulter à distance, de s'assurer du suivi d'un traitement ou de mieux partager les informations et les avis entre professionnels de santé, venant ainsi compléter l'offre de consultation en cabinet des médecins. En cela, elle constitue l'une des réponses pour favoriser un meilleur accès aux soins.



Afin de développer ce formidable outil dans notre pays, la loi de financement pour la Sécurité sociale (LFSS) 2018 fait de la télémédecine **une activité soignante à part entière** : elle encadre les actes de télémédecine et ouvre leur remboursement par l'Assurance maladie, qui négocie actuellement, avec les médecins, pour fixer le tarif de droit commun de ces actes.

Dans les années à venir, il nous faudra tenir compte des apports du big data et de ceux de l'intelligence artificielle (IA). Les algorithmes sont un outil extraordinaire qui va permettre d'exercer une « meilleure médecine ». Je pense par exemple à l'apport des outils d'aide au diagnostic et ce que permet la reconnaissance visuelle. Des scientifiques ont ainsi appris à une IA à différencier des grains de beauté bénins de dangereux cancers de la peau, sur la base de simples photos prises avec un smartphone.

Il revient à mon ministère d'évaluer ces

techniques pour que les professionnels de santé s'en saisissent de façon sûre. De leur côté, les praticiens devront aussi se former à ces nouvelles technologies, pendant leurs études puis tout au long de leur carrière, c'est l'un des objectifs de la **mission de recertification** que j'ai lancée en mars dernier avec Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

## ETHIQUE : RÉPONDRE AUX QUESTIONS DE SOCIÉTÉ

On ne peut pas imaginer ce que sera la médecine de demain, ni l'évolution des techniques, sans prendre en compte les questions d'éthique que ces sujets soulèvent et de ce fait la bioéthique.

**Les lois de bioéthique** doivent être revues cette année. Pour préparer cette révision, des états généraux bioéthiques ont été organisés partout en France par le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) et via un site internet de contributions. Ils sont l'occasion d'un débat aussi ouvert que possible, qui prend en compte des contributions émanant de l'ensemble des parties prenantes : citoyens, scientifiques, courants de pensée et religieux, associations et experts.

Un rapport de synthèse des Etats généraux, une restitution factuelle de tout le dispositif mis en place, sera remis à l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques, à mon ministère ainsi qu'au ministère de la Recherche en juin 2018. Le CCNE rendra ensuite un avis en son nom sur les priorités qui pourraient figurer dans la loi. Dès septembre 2018 s'ouvrira le temps politique de la préparation du projet de loi qui sera débattu au parlement au cours du 1er semestre 2019. J'aurai bientôt l'occasion de m'exprimer sur ces sujets.

# Conclusion

## « Quel monde voulons-nous pour demain ? »

**Cette question retenue pour les travaux des Etats généraux de la bioéthique est aussi celle qui me guide chaque jour dans l'action de mon ministère. Comme je le disais en ouverture de ce bilan, les défis sont là et je suis confiante, ils sont autant d'opportunités pour adapter, renforcer, renouveler la protection des Français, accompagner les changements de notre société et anticiper nos besoins.**



— **1 AN D'ACTION**  
**#1andaction**